



[Voir l'intervention en vidéo](#)

La gynécologie médicale est une spécialité cruciale pour la santé et la qualité de vie des femmes car elle assure leur prise en charge tout au long de leur vie. Elle les accompagne sur l'éducation à la sexualité et à la contraception, à la prévention des Infections sexuellement transmissibles, mais également sur l'obstétrique et les questions liées, au dépistage de cancers, à l'accompagnement des couples infertiles, à la PMA ou encore sur le temps de la ménopause. Ces professionnel-le-s, du fait de leur proximité avec les femmes jouent aussi un rôle important dans la lutte contre les violences.

La gynécologie médicale a contribué, pour une très large part, à l'amélioration des indices de santé pour les femmes. J'en veux pour preuve le nombre de cancers du col de l'utérus qui a été divisé par 4 en 20 ans. Si seulement 6,7 % des femmes françaises ont subi une hystérectomie à 50 ans, on note des taux de 40% aux Etats-Unis et 20 à 30% dans le reste de l'Europe. Ces résultats sont principalement dûs à un suivi gynécologique personnalisé, tout au long de la vie des femmes.

Alors que 60% des femmes françaises consultent régulièrement un ou une gynécologue, le conseil national de l'ordre des médecins a dressé un constat alarmant sur la démographie des gynécologues médicaux. La réforme de l'internat de 1984 a supprimé la gynécologie médicale du cursus universitaire pendant près de 20 ans. Il a fallu attendre 2003 pour son rétablissement par la création d'un Diplôme d'Etudes Spécialisée.

Cette absence de formation de professionnel-le-s pendant le temps d'une génération a provoqué une diminution de près de 500 d'entre eux, soit le quart des effectifs entre 2008 et 2013. La moyenne d'âge des 1350 gynécologues médicaux aujourd'hui en exercice est de 58 ans et près de 60 % de ces professionnel-le-s cesseront leur activité d'ici à 2020.

Chaque année, le nombre de départements sans spécialiste augmente. En 2014, trois nouveaux départements se sont retrouvés sans aucun gynécologue médical : le Haut-Rhin, la Nièvre et les Ardennes. Malgré les efforts consentis les années passées à l'initiative du ministère des affaires sociales et de la santé, le nombre de gynécologues médicaux récemment formés ne permettra pas de compenser les départs à la retraite envisagés.

En effet, conformément aux engagements du gouvernement, Madame la Ministre de la santé a ouvert pour la période 2014-2015, 48 postes dans cette spécialité, ce qui est un progrès notable. Toutefois, ce chiffre reste insuffisant au regard des besoins. Pour rappel, avant la suppression de la spécialité en 1984, 130 gynécologues étaient formés chaque année. Madame la secrétaire d'Etat, comment la Ministre de la santé pense-t-elle à moyen et long terme traiter la question du renouvellement des gynécologues médicaux, afin de compenser les nombreux départs à la retraite en prévision et ainsi, permettre à chaque femme, où qu'elle vive sur notre territoire, d'accéder aux services d'un médecin spécialisé ?

**Réponse après l'intervention de la Secrétaire d'Etat :**

Merci Madame la secrétaire d'Etat pour cette annonce de l'ouverture de 68 postes en gynécologie médicale pour l'année 2015-2016, soit 20 de plus que l'an dernier.

Nous le savons, il nous faudra, sur les années à venir, encore poursuivre les efforts engagés pour que toutes les femmes qui le souhaitent, puissent avoir accès tout au long de leur vie à un suivi gynécologique de qualité. Mais cette décision que vous venez de prendre démontre l'importance que vous accordez à la santé des filles et femmes de notre pays et au rôle central que cette spécificité française qu'est la gynécologie médicale, joue en la matière et je vous en remercie.

